

CLE des GARDONS



RAPPORT D'ACTIVITE 2012

Le rapport d'activité 2012 est présenté à la CLE.

1. Fonctionnement de l'assemblée

La CLE a poursuivi en 2012 son travail sur la révision du SAGE des Gardons à travers les phases de relecture, de discussions, de propositions. Les différents acteurs, dans le cadre des groupes de travail, animés par le SMAGE des Gardons, la commission transversale et la conférence eau et aménagement du territoire et les séances de la CLE ont été force de proposition et ont permis une réelle avancée constructive, à la fois ambitieuse et réaliste, des dispositions du PAGD.

Par ailleurs, la CLE a été sollicitée en 2012 à l'égard des nombreux projets nécessitant un avis de la CLE des Gardons.

En 2012, la CLE s'est réunie lors de 5 séances (cf ordre du jour en annexe):

- 30 janvier à Brignon
- 27 mars à Cassagnoles
- 27 juin à Cassagnoles
- 12 octobre à Cassagnoles
- 18 décembre à Cassagnoles

Les membres de la CLE ont par ailleurs été invités dans les réunions de commissions géographiques (13, 14, 21 et 22 mars 2012 – réparties sur le territoire), à une réunion mixte de la commission transversale et la conférence eau/aménagement du territoire (28 février 2012) ainsi qu'au comité de pilotage du lancement de l'étude « volumes prélevables » (22 octobre 2012). Ils ont été par ailleurs conviés à l'inauguration de la restauration de la continuité écologique du bas Gardons (4 juillet 2012) et au colloque « Objectif 0 pesticide dans les cimetières méditerranéens » (13 novembre 2012).

Quelques chiffres sur la présence à la CLE :

CLE	Elus	Usagers	Etat	Total invités	Total assemblée (membres + invités)
30/01/2012	9	8	6	23	33
27/03/2012	11	7	6	24	32
27/06/2012	10	7	6	23	30
12/10/2012	8	5	4	17	36
18/12/2012	9	5	3	17	28

Tab 1 : participation à la CLE au cours des séances de l'année 2012

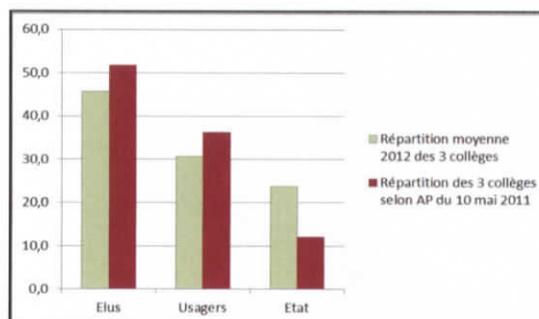


Fig 1 : Pourcentage moyen de participation par collège en 2012

Le taux de participation (membres) est relativement constant et approche 35% de la totalité des membres de la CLE selon l'arrêté du 10 mai 2011 (58 membres).

De manière plus globale seuls 1/3 environ des élus et usagers sont présents en moyenne contre 2/3 des services de l'Etat. La multiplicité des réunions (CLE, COPIL, ...) explique probablement les difficultés à mobiliser plus les acteurs de la CLE. Néanmoins, les grands équilibres, en termes de répartition des collèges en 2012, restent proches de ceux définis dans l'arrêté préfectoral du 10 mai 2011 définissant la composition de la CLE (cf Fig 1).

La présence constante des invités est une plus-value à la multiplicité des échanges et débats, notamment d'un point de vue technique.

2. Avis de la CLE

La CLE est régulièrement consultée par les services de l'Etat concernant l'instruction des dossiers d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et dans le cadre des consultations institutionnelles.

En ce qui concerne les dossiers de déclaration, notamment dans le domaine de l'assainissement, la CLE relève un bon fonctionnement de la transmission des dossiers par les services de l'Etat, qui transmet, pour avis ou information, l'ensemble des dossiers au SMAGE des Gardons au préalable (modalités de rejets, etc).

Dossiers d'autorisation : 11

Dossiers liés à des consultations institutionnelles : 3

Dossiers de déclaration : 12

L'ensemble de ces dossiers et les avis formulés sont synthétisés dans le tableau ci-dessous (fig 3).

Le bilan de ces avis met en évidence un bon fonctionnement de transmission des avis sur l'assainissement et l'eau potable et sur les dossiers d'autorisation. A contrario, CLE n'est pas consultée ni informée des dossiers ICPE (pas d'obligation réglementaire mais fortement souhaitée par le ministère) et des déclarations dans le Gard, hors assainissement et eau potable. **Il serait également souhaitable, au-delà de la consultation de la CLE, qu'une copie de l'ensemble des arrêtés préfectoraux d'autorisation et de déclaration soit systématiquement transmise à la CLE.** Ces éléments doivent permettre la mise en place d'indicateurs de suivi du SAGE des Gardons en révision.

La CLE souhaite également être consultée dans le cadre de l'instruction des dossiers ICPE, lorsque ceux-ci affectent en particulier le domaine de l'eau et des milieux aquatiques. Les débats dans le cadre de la révision du SAGE et l'expérience de la mise en œuvre du premier SAGE ont mis évidence les marges de progrès qui peuvent être atteintes dans la concertation sur les dossiers ICPE.

A ce titre, la CLE s'est « autosaisie » du dossier de demande d'extension de la carrière de Vallabrix (ICPE), projet ayant un impact non négligeable sur la ressource en eau en termes de qualité et de quantité, peu étudié dans le dossier. L'exemple de l'instruction de cette demande d'autorisation peut ainsi être l'occasion de co-construire un mode de fonctionnement qui permette à l'avenir d'assurer une pleine concertation avec les acteurs de l'eau, facilitant l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau et, plus généralement, la mise en œuvre de la politique de l'eau du bassin versant, traduite, notamment, par le SAGE des Gardons.

Un courrier a été transmis au Préfet, à l'automne 2012, afin de lui faire part du souhait de la CLE à l'égard des dossiers ICPE.

Le préfet a répondu favorablement à la demande de la CLE ce qui constitue une prévision d'amélioration importante du rôle de la CLE dans le cadre de l'instruction des dossiers.

Date transmission (réception SMAGE)	Commune(s)	Cours d'eau	Masse d'eau	Intitulé du dossier	Type de travaux	Descriptif	Références réglementaires	Régime réglementaire	Maitre d'ouvrage / assistant MO	Date réponse CLE	Date délibération CLE	Contenu de la réponse de la CLE
01/01/12	Lédignan	Nappe phréatique du Gardon d'Anduze	FRDO_322	Projet d'arrêté définissant le plan d'actions visant à restaurer la qualité de la ressource en eau du captage Puits Darcy - captage de Lédignan sur la commune de Cardet	AEP	Projet d'arrêté définissant le plan d'action : MAE, Enherbement, amélioration des pratiques, veille foncière, animation du plan, PAPPH, etc	Code de l'Environnement	Autorisation	Commune de Lédignan	02/04/12	30/01/12	Avis favorable
30/01/12	La Rouvière/Nîmes	Calcaire urgonien des garrigues du Gard - BV du Gardon	FRDO_128	DUP des captages et sources de la Vallonguette	AEP	Avis préalable à l'enquête publique : Dossier de DUP en vue de la régularisation administrative des captages et sources de Vallonguette	Code de la Santé publique / Code de l'Environnement	Autorisation/Déclaration	Commune de la Rouvière	29/02/12		Avis favorable
20/02/12	Ledenon	Vallon de St Cérés	FRDO_128 / FRDR_377 ?	Transmission des modalités de rejet pour la construction de la STEP	STEP	Projet de réalisation d'une STEP EU pour les installations du circuit automobile de Ledenon	Code de l'Environnement	Déclaration	SARL Ccuit de Ledenon			néant
28/03/12	Pouzilhac	Etang de la Capelle	FRDO_220 / FRDR_378 ?	Communication des niveaux de rejets de la future STEP	STEP	Demande d'avis pour proposition de niveau de rejet	Code de l'Environnement	Déclaration	Commune de Pouzilhac			néant
10/04/12	Saumane	Gardon de St Jean	FRDR_382	STEP de Saumane	STEP	Demande de transmission du nouveau dossier minute avant le 30 juin	Code de l'Environnement	Déclaration	Commune de Saumane			néant
13/04/12	Saint Génès de Malgoirès	Calcaire urgonien des garrigues du Gard - BV du Gardon	FRDO_128	Dossier de demande d'autorisation de prélèvement d'eau + DUP du captage dit du Creux des fontaines	AEP	Avis préalable à l'enquête publique : Dossier de demande d'autorisation de prélèvement et de DUP en vue de la régularisation administrative du captage dit du Creux des fontaines (forages F4 et F8)	Code de l'Environnement	Autorisation	Commune de St Génès de Malgoirès	22/05/12		Avis favorable
29/05/12	Lasalle	Salindrenque	FRDR_12042	Sollicitation riverain _PLU Lasalle	PLU	Sollicitation d'un riverain (M Bordalet) pour avis de la CLE à l'égard du projet de PLU arrêté en 10/2012			Commune de Lasalle	13/08/12		Rappel du rôle de la CLE et propositions de prise en compte de certains éléments du SAGE en révision dans l'élaboration du PLU de Lasalle
13/06/12	La Grand Combe/Laval Pradel	Gardon d'Alès	FRDR_380 b	Dossier d'autorisation préfectorale pour création du PRAE Humphry Davy	ZAC	Avis préalable sur création d'une zone d'activité sur la commune de la Grand Combe	Code de l'Environnement	Autorisation	Syndicat mixte du PRAE Humphry Davy	01/08/12		Avis favorable
04/07/12	Lasalle	Salindrenque / Socle cévennol BV du Gardon et du Vidourle	FRDR_12042 / FRDO_602	Sollicitation riverain _PLU Lasalle	PLU	Sollicitation d'un riverain (Mme ESPAZE) pour avis défavorable de la CLE à l'égard du projet de PLU arrêté en 10/2012			Commune de Lasalle	17/08/12		Rappel du rôle de la CLE et propositions de prise en compte de certains éléments du SAGE en révision dans l'élaboration du PLU de Lasalle
10/07/12	Seynes	Calcaire urgonien des garrigues du Gard - BV du Gardon	FRDO_128	DUP des captage dits Source du Trône	AEP	Avis préalable à l'enquête publique : Dossier de DUP en vue de la régularisation administrative du captage dit source du Trône	Code de la Santé publique / Code de l'Environnement	Autorisation/Déclaration	Commune de Seynes / CG 30	31/07/12		Avis favorable
31/07/12				Charte Parc National des Cévennes		Demande d'avis sur Projet de Charte			PNC	22/10/12		Avis favorable avec remarques
06/08/12	Fournès	nappe alluviale du Gardon	FRDR_377	DUP du captage dit Puits de Mourre Montaud	AEP	Avis préalable à l'enquête publique : Dossier de DUP en vue de la régularisation administrative du captage de Murre Montaud	Code de la Santé publique / Code de l'Environnement	Autorisation/nA, niD	Commune de Fournès / CG 30	20/08/12		Avis favorable
09/08/12	Saint Germain de Calberte	Gardon de Saint Germain	FRDR_11448	Reconstruction de la STEP du bourg de St Germain de Calberte	STEP	Dossier de déclaration - Projet de STEP	Code de l'Environnement	Déclaration	Commune de St Germain de Calberte			néant
10/08/12		Molasses du Burdigalien (556c3)	FRDG_220	Révision 2012 de la délimitation des zones vulnérables dans le bassin Rhône Méditerranée	Zones vulnérables s Nitrates	Projet de délimitation de la zone vulnérable nitrates sur le secteur des Molasses du Burdigalien au sein de la masse d'eau "molasses miocènes du bassin d'Uzès"	Directive Nitrates		DREAL Rhône-Alpes	05/11/12	12/10/12	Avis favorable avec réserves
24/08/12	Lamelouze	Galeizon	FRDR_10791	DUP du captage dit Puits des Appens	AEP	Avis préalable à l'enquête publique : Dossier de DUP en vue de la régularisation administrative du captage du Puits des Appens	Code de la Santé publique / Code de l'Environnement	?	Commune de Lamelouze	24/09/12		Avis favorable sous réserve
04/09/12		Bassin versant des Gardons		Etude de l'impact du classement des cours d'eau du bassin Rhône méditerranée		Proposition de classement en liste 1 et 2	Code de l'Environnement		DREAL RM / Agence de l'eau RM		18/12/12	Avis favorable sous réserve

SMAGE des GARDONS

11, place du 8 mai – 30 044 Nîmes Cedex 9 - Tél. : 04 66 76 37 24
 Fax : 04 66 76 37 20 – smage@les-gardons.com - www.les-gardons.com

Date transmission (réception SMAGE)	Commune(s)	Cours d'eau	Massé d'eau	Intitulé du dossier	Type de travaux	Descriptif	Références réglementaires	Régime réglementaire	Maitre d'ouvrage / assistant MO	Date réponse CLE	Date délibération CLE	Contenu de la réponse de la CLE
05/09/12	Beaucaire, Comps, Montfrin, Meynes et Sernhac	Gardon, Bourmignas, Réal, Valladas	FRDR_12120 FRDR_377	Dossier d'autorisation Aménagement de la voie verte de Beaucaire à Sernhac	Piste cyclable	Projet de création d'une voie verte de 12,3 Km utilisant l'ancienne voie ferrée en rive droite du Gardon	Code de l'Environnement	Autorisation	CG30/SEGARD	05/11/12	12/10/12	Avis favorable
07/09/12	Lézan	Gardon d'Anduze	FRDR_381	Délimitation du périmètre de protection de l'aire d'alimentation du captage du Puits de Lézan	AEP	Demande d'avis de la CLE sur la délimitation	Code de l'Environnement	Autorisation	mairie de Lézan	05/11/12	12/10/12	Avis favorable
20/09/12	Lédignan	Allarenque	FRDR_10318	Construction d'une STEP (BA)	STEP	Proposition de niveau et de modalités de rejet par la DDTM	Code de l'Environnement	Déclaration	Commune de Lédignan			néant
26/09/12	Laval Pradel	Gardon d'Alès	FRDR_380 b	Construction d'une STEP (macrophytes)	STEP	Proposition de niveau et de modalités de rejet par la DDTM	Code de l'Environnement	Déclaration	Communauté de Communes du Grand Combien			néant
26/09/12	Cognac	Mauregal -> Serralier -> Vignoles -> Salindrenque	FRDR_12042	Construction d'une STEP (macrophytes)	STEP	Proposition de niveau et de modalités de rejet par la DDTM	Code de l'Environnement	Déclaration	Commune de Cognac			néant
08/10/12	Laval Pradel	Valat de Gouradon -> Rau Rigaubert -> Rau Blanc -> Grabiaux -> Gardon d'Alès	FRDR_380 b	Construction d'une STEP (macrophytes)	STEP	Transmission du dossier de déclaration Loi sur l'eau (envoyé par RC)	Code de l'Environnement	Déclaration	Communauté de Communes du Grand Combien			néant
09/11/12	La Calmette - Dions - Saint Anastasie	Bourdic	FRDR10792	Construction d'une STEP intercommunale	STEP	Proposition de modalités de rejet	Code de l'Environnement	Déclaration	Nîmes Métropole	19/11/12		Avis favorable avec remarques
09/11/12	Saint André de Valborgne	Gardon de St Jean	FRDR_602	Demande d'autorisation d'ouvrages de captage dits de source de Valcroze et source des Moulènes	AEP	Avis préalable à l'enquête publique : Dossier de DUP en vue de la régularisation administrative des captages	Code de la Santé publique / Code de l'Environnement	Autorisation/Autorisation	Commune de St André de Valborgne	17/12/12		avis favorable sous réserve
03/12/12	Les Plantiers	La Borgne	FRDR_12088	Régularisation Plan d'eau - Curage atterrissements	Curage	Dossier d'autorisation	Code de l'Environnement	Autorisation	Commune des Plantiers			néant
10/12/12	Collas	Alzon	FRDR10224	STEP de Collas	STEP	Demande d'avis sur la proposition de niveau et de modalités de rejet par la DDTM	Code de l'Environnement	Déclaration	Commune de Collas			néant
14/12/12	Lédignan	Allarenque	FRDR10318	STEP de Lédignan	STEP	Avis sur dossier minute	Code de l'Environnement	Déclaration	Commune de Lédignan			néant
14/12/12	Laval Pradel	Gardon d'Alès	FRDR_380 b	STEP de Laval Pradel	STEP	Avis sur dossier minute	Code de l'Environnement	Déclaration	Communauté de Communes du Grand Combien			néant
Autosaisie de la CLE	Vallabrix	Alzon	FRDR_10224	Dossier d'autorisation ICPE	Carrière	Demande d'extension de l'exploitation de la carrière de Vallabrix par l'entreprise FULCHRON	Code de l'Environnement		Entreprise FULCHRON	05/11/12	12/10/12	Avis favorable sous réserve

Tab 2 : ensemble des sollicitations transmises à la CLE en 2012

Les demandes d'avis de la CLE, nécessitant débats, sont analysées par les membres de la CLE en séance lorsque la date limite de réponse coïncide avec une convocation de la CLE. Dans les autres cas, un projet d'avis est soumis, par le SMAGE des Gardons, aux membres de la CLE pour validation par voie dématérialisée. Certains dossiers (régularisation de captage AEP par exemple) font l'objet d'un avis du SMAGE des Gardons pour la CLE.

D'autres dossiers ne conduisent pas systématiquement à la formulation de remarques par la CLE ou le SMAGE des Gardons (pour la CLE) : la mention "néant" est inscrite. L'avis de la CLE est dans ce cas considéré comme favorable par les services de l'Etat.

3. Avancement de la révision du SAGE

La révision du SAGE des Gardons poursuit son déroulement avec notamment un important travail de concertation et de rédaction du PAGD et du Règlement (le PAGD en cours de rédaction est en version 8).

Etapas de la rédaction du PAGD et du Règlement :

- une première étape de rédaction en 2011, portée par le SMAGE des Gardons et le bureau d'études BRL (versions 1 à 3) visait à la rédaction des documents en fonction des phases antérieures de révision du SAGE, et notamment la phase « stratégie », et des retours des différentes commissions de travail,
- une seconde étape, fin 2011 et début 2012, de rédaction basée sur des échanges avec un comité de pilotage restreint et la rencontre spécifique de certains groupes d'acteurs, visant à affiner le document avec une analyse par étape par la CLE (versions 3 à 6).

Le PAGD version 6 et le règlement version 2 ont été présentées aux commissions de travail de la CLE le 28 février 2012 et à la CLE du 27 mars 2012. Ils ont servi de base à la concertation géographique menée sur le territoire (rencontre de l'ensemble des acteurs de l'eau et du public) et à une analyse spécifique par groupe d'acteurs et par le comité de pilotage restreint. Les membres de la CLE étaient par ailleurs invités à formuler leurs remarques avant fin mai 2012.

La version 7 du PAGD a été présentée à la CLE en fonction des remarques transmises au SMAGE des Gardons et issues des réunions de concertation. La version 2 du règlement n'a pas évolué et nécessite essentiellement un calage juridique de la rédaction.

La version 8 a été présentée à la CLE du 12/10/2012 et correspond à la version 7 avec quelques ajustements et la consolidation de la rédaction en fonction des débats sur la version 7.

Etapas de validation :

- La phase « stratégie » présentée à la CLE le 30 mai 2011 et validée par le Comité d'agrément le 8 juillet 2011 a été validée par la CLE lors de la séance du 30 janvier 2012.
- La pré-validation, et par conséquent la validation du SAGE par la CLE initialement projetées respectivement en juin et novembre 2012 sont repoussées à 2013 ; les échanges avec les différents acteurs au cours des différentes concertations ont générés un important travail d'intégration de remarques et de refonte des certaines dispositions. Par ailleurs, certaines remarques, notamment de la part des services de l'Etat, restent à éclaircir et certaines dispositions liées notamment à l'aménagement du territoire et aux objectifs de rendements de réseaux restent à valider (cf schéma ci-après)

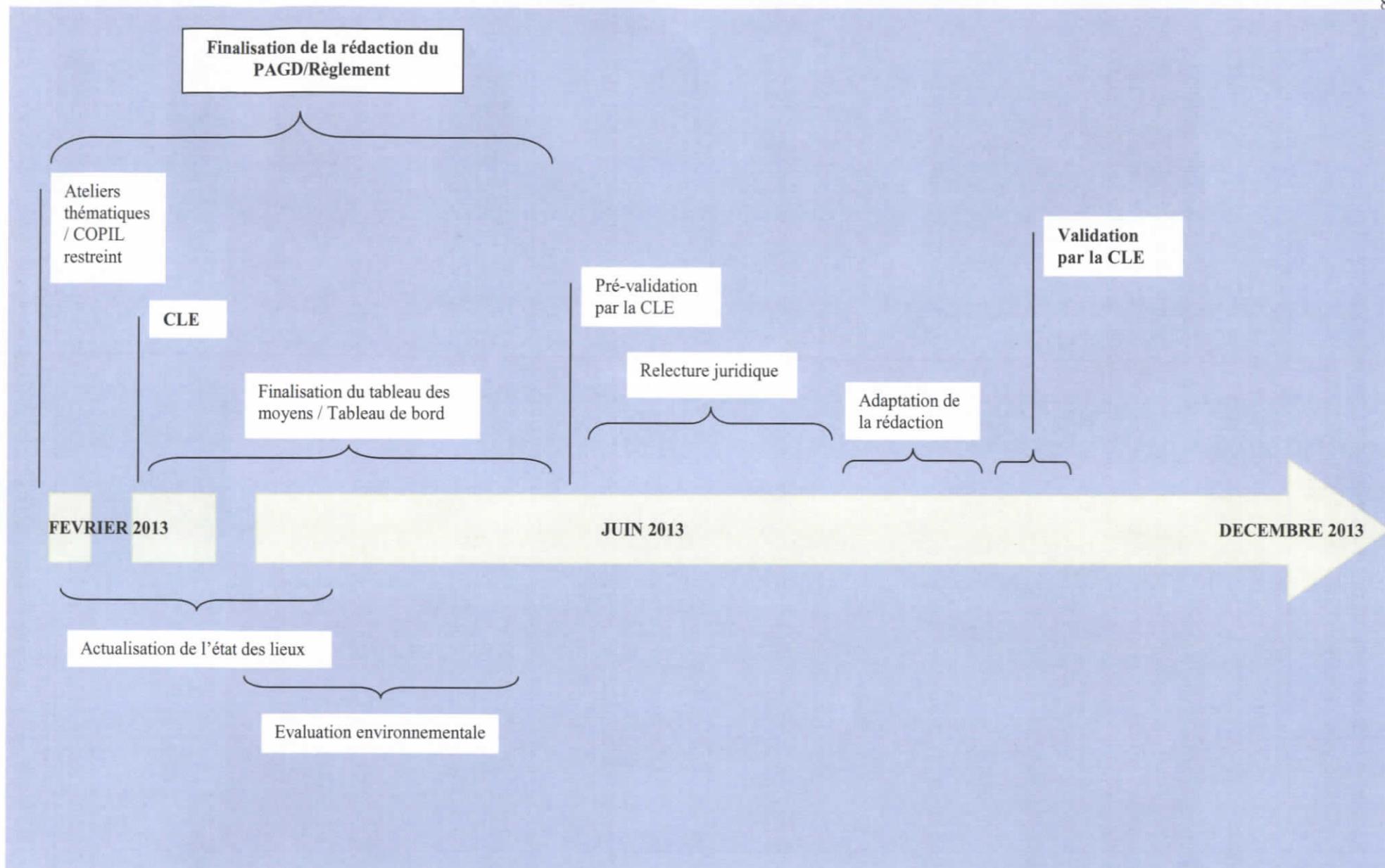
Etapas de concertation :

- 5 séances de la CLE (cf chapitre 1. ci-avant)
- 1 réunion de la commission transversale et la conférence eau et aménagement du territoire le 28 février 2012,
- 4 réunions de concertation publique par grand secteur géographique en mars 2012 (Cévennes/Gardon d'Anduze, Gardon d'Alès, Gardonnenque et Gorges/Uzège/Bas Gardon),

- 1 réunion du COPIL restreint et 1 réunion du COPIL restreint élargi
- 8 réunions de concertation spécifique par type d'acteurs

On note un investissement important des acteurs à relier à leur intérêt pour le sujet et à la diversité des modalités de consultation (CLE, commissions de travail, rencontre de groupe d'acteurs, échanges formalisés).

L'avancement du SAGE a toutefois été perturbé par les difficultés rencontrées par les services de l'Etat pour s'insérer dans le calendrier de révision. Cette situation a conduit la CLE à annuler le point sur l'avancement du SAGE en octobre 2012, et ce en séance, suite à une demande des services de l'Etat sans précision des points de blocage. La CLE a suspendu les délais de révision et a transmis un courrier au préfet sur le sujet. La révision a été relancée fin décembre 2012 suite à la réception des remarques des services de l'Etat sur le projet de PAGD qui fera l'objet de débats dans les différentes instances de travail et de décisions.



SMAGE des GARDONS

11, place du 8 mai – 30 044 Nîmes Cedex 9 - Tél. : 04 66 76 37 24
 Fax : 04 66 76 37 20 – smage@les-gardons.com - www.les-gardons.com

4. Mise en œuvre du contrat de rivière

L'année 2012 marque l'achèvement de la première partie du contrat de rivière. La réactualisation à mi-parcours a débuté en fin d'année.

Le Contrat de rivière dans sa globalité

L'avancement global du contrat de rivière à mi-parcours est de 74% ce qui est excellent au regard du nombre d'actions en PO3. Effectivement l'avancement en PO1 est de 95% et en PO2 de 72% (bien au-delà de l'objectif de 50% fixé par le SMAGE des Gardons).

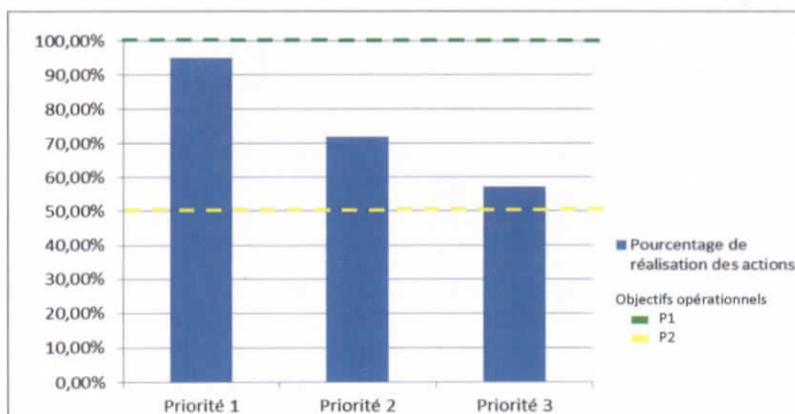


Fig 2 : taux de réalisation des actions, toute thématique confondue, à mi-parcours en fonction des priorités

Résultats par thématique

L'analyse est effectuée sur la base des actions mentionnées hors contraintes extérieures, qui traduit bien les efforts d'animation et d'investissement des maîtres d'ouvrage. Le tableau ci-dessous synthétise le pourcentage d'actions réalisées ou en cours par thématique en fonction du niveau de priorité.

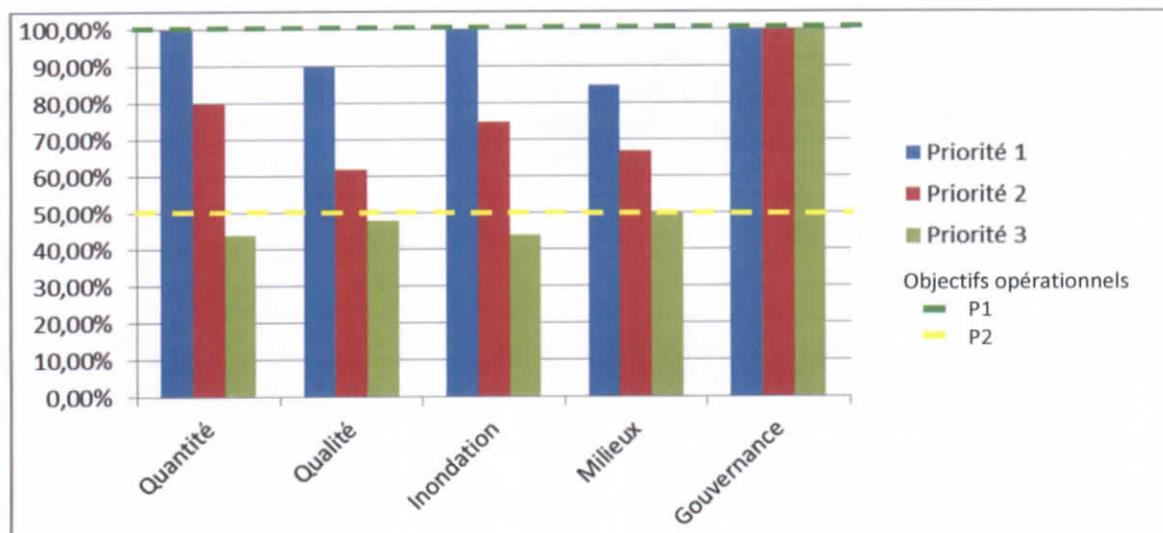


Fig 3 : taux de réalisation des actions par thématique et par priorité à mi-parcours

Inondation

L'avancement du volet inondation est excellent : 100% des PO1 et 75% des PO2 (hors contraintes extérieures) ce qui va au-delà de l'engagement du SMAGE des Gardons. L'avancement des actions PO3 est relativement bon (44%) au regard des contraintes qui avaient été pré identifiées.

On notera notamment :

- La poursuite des efforts dans le domaine de la culture du risque qui s'ancre durablement dans l'action publique,
- La mise en œuvre d'un entretien régulier des cours d'eau (végétation et atterrissement) qui va au-delà des ambitions affichées,
- La préparation ou le lancement de projets phares :
 - o Opérations de réduction de la vulnérabilité de l'habitat avec le projet ALABRI,
 - o Restauration physique : plan de gestion durable du Gardon d'Alès aval (acquisition de terrain en cours, marchés en place) et restauration du Briançon à Théziers (marchés en cours d'attribution),
 - o Suivi et mise aux normes des ouvrages hydrauliques classés,
 - o La préparation de travaux structurants : prolongation de la digue d'Anduze, travaux hydrauliques à Montfrin, endiguement de Théziers, travaux de protection à Domazan...

On notera la très bonne articulation entre le contrat de rivière (avant et après réactualisation) et le PAPI (1 et 2).

La priorisation réalisée dans le contrat de rivière était particulièrement fiable. Quelques actions nécessitent un léger recalage de priorité ou de contenu, notamment :

- Etudes historiques (A-I-4.2) : la priorité brute 1 ne s'avère pas forcément justifiée. Il s'agit plutôt d'études d'opportunité intéressantes pour la connaissance et la sensibilisation mais pas indispensable pour la prévention des crues,
- Réduction de la vulnérabilité du secteur économique (A-III-6.1 et 6.2) : l'absence de contact avec la CCI est probablement à l'origine d'un avancement a priori nul. La priorisation était bonne mais l'action nécessite une impulsion,
- Programme opérationnel de gestion durable du Gardon d'Anduze, de la Gardonnenque et du Bas Gardon (A-IV-4.2) : ce type de programme est très lourd à élaborer et mettre en œuvre, une approche réaliste conduit à donner la priorité sur le Gardon d'Anduze, les secteurs de la Gardonnenque et du Bas Gardon seraient étudiés hors contrat de rivière.

L'avancement global de ce volet est de 73% ce qui est très satisfaisant.

Quantité

L'avancement du volet quantité est également très bon, de même nature que celui des inondations mais dans un contexte beaucoup plus difficile puisqu'il s'agit d'une politique structurée plus récente.

Les taux d'avancement sont de 100% des PO1 et 80% des PO2, soit bien au-delà des objectifs du SMAGE des Gardons. L'avancement des actions de PO3 est également correct avec 44% des actions réalisées, engagées ou en préparation.

Le calendrier général du volet a toutefois été largement perturbé par les délais de validation du PGCR, qui sert de base à une grande partie des actions, et les réflexions nécessaires des partenaires financiers sur la maîtrise d'ouvrage (notamment sur les réseaux de suivis). Ces débats traduisent la structuration et la mise en cohérence des politiques de gestion quantitative des différents partenaires qui s'avèrent indispensable pour un bon avancement des actions de cette thématique prioritaire du projet de SAGE. Un travail en délai masqué du SMAGE des Gardons sur de nombreuses actions et la très bonne animation partenariale sur l'eau potable (CG30 et 48, Agence de l'eau, services de l'Etat, SMAGE) ont permis de maintenir un très bon engagement des actions.

Le retour d'expérience met en évidence la difficulté à prioriser les travaux dans le domaine de l'eau potable. Cette priorisation est d'autant plus importante que les financements ne sont pas suffisants. Le travail ne pouvait être effectué finement lors de l'élaboration du contrat de rivière puisque le PGCR était en cours. Ce point constitue un des piliers de la réactualisation.

On notera avec satisfaction l'avancement des démarches prioritaires : étude volumes prélevables, plans locaux de gestion, étude des karsts, arrêt du prélèvement du canal de Beaucaire...L'action sur l'accompagnement des collectivités pour la réduction des pesticides et les économies d'eau en zone non agricole a connu un vif succès et qui constitue une base majeure pour la dynamique vertueuse sur la gestion quantitative et l'amélioration de la qualité des eaux.

Certaines actions nécessitent un avancement important en deuxième partie de contrat car elles sont au cœur de la politique : installation de stations hydrométriques (B1-I-4.1) et observatoire de la ressource (B1-I-5).

Si la priorisation apparaît encore une fois fiable, quelques petits ajustements sont nécessaires et notamment :

- Etude d'un système aquifère – 3 (B1-I-1.3) : au regard de l'importance des deux premières études qui seront engagées sur les karsts Urgonien (bassin de Saint Chaptès) et karst Hettangien, il apparaît peu probable qu'une étude supplémentaire puisse être engagée d'ici à la fin du contrat. A noter le réalisme de la priorisation qui l'avait classée en faisabilité 3,
- Etude de l'amélioration des connaissances de l'AEP des Cévennes gardoises (B1-I-1.3) et de la vallée française (B1-I-1.3) : les communes engagent ces démarches par le biais de schémas communaux et non intercommunaux. Ces actions devront être reportées sur la réalisation de SDAEP (B1-IV-1.1 et 1.2),
- Sensibilisation des professionnels (B1-II-3.2) : la priorité brute 1 et la faisabilité 2 de cette action apparaissent surestimées, elle relève beaucoup plus d'une priorité brute 2 et/ou d'une faisabilité 3,
- La suppression des actions liées à la SCI La Borie, qui a disparu.

L'avancement global de ce volet est de 80% ce qui est remarquable.

Qualité

L'avancement de volet, légèrement inférieur aux deux précédents, reste très satisfaisant avec 90% des actions de PO1 et 62% sur les actions PO2 engagées ou réalisées. Ces résultats sont supérieurs aux objectifs du smage pour les PO2. On note un avancement très correct des actions de PO3, supérieurs aux deux précédents volets. A noter que le smage est peu présent en tant que maître d'ouvrage sur ce volet.

Les principales actions prioritaires ont été engagées, on notera notamment : l'étude sur l'eutrophisation, non planifiée directement mais raccordée à l'action de l'étude sur la qualité des eaux (B2-I-2.3), la gestion de l'ancien site minier de Saint Sébastien d'Aigrefeuille, prise en charge par l'Etat (B2-IV-2.1 et 2.2) ou la lutte contre les pollutions diffuses.

Certaines actions nécessitent un léger recalage, notamment la prévention des pollutions accidentelles ou une animation spécifique notamment pour l'assainissement des caves vinicoles et la gestion des aires de lavage et de remplissage.

On soulignera, comme pour l'eau potable, une très bonne dynamique sur l'assainissement liée en grande partie à une animation partenariale de qualité.

L'avancement global de ce volet est de 69% ce qui est très satisfaisant.

Milieux

L'avancement de ce volet est légèrement inférieur aux volets précédents mais reste très satisfaisant avec 85% des actions de PO1 et 67% des actions de PO2 réalisées ou engagées. Ces résultats sont supérieurs aux objectifs du SMAGE des Gardons pour les PO2. Ils sont en partie influencés, essentiellement en PO1, par une priorité brute surestimée pour certaines actions d'amélioration des connaissances (odonates, inventaire reptile et amphibiens...). L'avancement des actions en PO3 est de 50% ce qui est parfaitement correct.

On notera avec satisfaction une très bonne dynamique dans les sous thématiques prioritaires : la lutte contre les espèces invasives, la restauration de la continuité écologique et les réflexions préalables à la gestion des zones humides, qui constituera un axe important à poursuivre en seconde partie de contrat de rivière.

Plusieurs actions n'ont pas été financées ce qui apparait en décalage avec leur inscription au contrat de rivière (animation sur l'eau, gestion des sports motorisés en sites sensibles).

A noter enfin, un léger réajustement sur les études milieux qui sont en lien avec les programmes opérationnelles de gestion durable du volet A. Il ne sera donné la priorité qu'à l'étude sur le Gardon d'Anduze.

L'avancement global de ce volet est de 67% ce qui est tout à fait satisfaisant.

Gouvernance

L'avancement de ce volet est de 100%.

De nombreuses actions structurantes, qui s'intègrent dans la mise en œuvre du SAGE actuel et du contrat de rivière, se sont déroulées en 2012. Certaines d'entre elles se poursuivront au cours de l'année 2013 tandis qu'un certain nombre seront mises en œuvre. Le tableau présenté ci-après présente les principales actions menées en 2012 par le SMAGE des Gardons ainsi que certaines actions menées par d'autres maîtres d'ouvrage sur le bassin.

Thématique	Actions	2012	2013
Inondation	Animation pour la réduction de vulnérabilité du bâti (ALABRI + ALABRI 2)	Mise en œuvre ALABRI	Finalisation ALABRI + mise en œuvre d'ALABRI 2
	Travaux de réduction de la vulnérabilité sur les bâtiments publics	Poursuite du projet	Phase travaux
	Sécurisation digue de Remoulins	Phase conception en cours	Lancement de la phase travaux
	Travaux de prolongation de la digue d'Anduze	Phase conception en cours	Poursuite de la phase conception
	Travaux de gestion du Briançon (endiguement)	Lancement du projet	Mise en œuvre de la phase conception
	Suivi des digues ISP et ouvrages de sur stockage	Suivi Remoulins/Comps/Aramon/Anduze	Suivi Remoulins/Comps/Aramon/Anduze/Thézières
	Travaux post crue (4 nov 11) Gardon de St Jean	Travaux réalisés	
	Restauration forestière tranche 3/tranche 4	Phase de réalisation	Finalisation du programme tranche 3 et lancement du programme tranche 4
	Gestion des atterrissements	Poursuite des travaux	Poursuite des travaux
	Plan de gestion durable du Gardon d'Alès aval	Mise en œuvre du projet	Poursuite du projet
	Travaux dans la traversée de Montfrin, Domazan et St Quentin la poterie	Phase conception	Poursuite de la phase conception
	Restauration physique St André de Valborgne	Phase conception	Lancement de la phase travaux
	Elaboration ou révision des PPRi par l'Etat	Poursuite des études	Poursuite des études
Brochure inondation	Conception/diffusion		
Quantité	Etude des systèmes aquifères (Héttangien et Urgonien)	Lancement du projet (réflexion préalable sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage)	Lancement de l'étude
	Animation préservation ressource en eau (marché FD CIVAM) 2010/2012 et 2013/2015	Poursuite de l'animation 2010/2012 (1)	Finalisation animation 2010/2012 et lancement animation 2013/2015
	PLG Gardon Saint Jean et Salindrenque	Finalisation de l'étude	Mise en œuvre des actions
	PLG Mialet	Lancement de l'étude	Finalisation de l'étude
	PLG du Gardon d'Anduze et du Galeizon		Lancement de l'étude
	Etude des volumes prélevables	Lancement de l'étude	Finalisation de l'étude / concertation
	Etude de sites potentiels de stockage de la ressource		Lancement de l'étude
Qualité	Etude sur les toxiques de l'Avène		Lancement de l'étude
	Réalisation de PAPPH ou mise en œuvre de plan d'actions (PAPPH achevé) par les collectivités	Poursuite des projets	Poursuite des projets
	Journée technique régional « objectifs 0 pesticides dans les cimetières méditerranéens »	Réalisée (13 novembre 2012)	
	Reconquête de la qualité de l'eau sur les AAC par les gestionnaires	Achèvement Lédignan, lancement Lézan et Pouzilhac	Poursuite des études et mises en œuvre
Milieux	Etude « milieu » du Gardon d'Anduze		Lancement de l'étude
	Évènement continuité écologique « Restauration de la continuité écologique du bas Gardon	Réalisé (4 juillet 2012)	
	Etude de la continuité écologique (Bas Gardon, Gardonnenque, Gardon de St Germain)	Poursuite de l'étude	Achèvement de l'étude et lancement d'une première tranche de travaux – phase conception
	Etude des petites zones humides		Lancement de l'étude
	Réhabilitation de la zone humide du Grand Palun		Lancement de la démarche

Tab 3 : Actions « phares » en 2012 et projetées en 2013 (en noir : actions portées par le SMAGE des Gardons, en bleu : actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage)

SAGE des GARDONS

Commission Locale de l'Eau

5. PAPI

Un dossier de demande de labellisation a été préparé par le SMAGE des Gardons en 2011. Il est basé sur le volet inondation du contrat de rivière signé en 2010. Des mises à jour ont été réalisées et des compléments apportés.

Les principaux signataires (Région Languedoc Roussillon, SMD, SMAGE des Gardons) et maîtres d'ouvrage (SMAGE des Gardons, SMACV du Galeizon, Communauté d'Agglomération d'Alès) ont délibéré favorablement sur ce projet fin 2011.

Le dossier a été présenté successivement au comité d'agrément de bassin en octobre 2012 et à la commission mixte inondation en décembre 2012. Ils ont émis un avis favorable.

6. PROSPECTIVES 2013

Au-delà de la poursuite des actions inscrites dans le contrat de rivière et/ou leur mise en œuvre, la finalisation de la révision du SAGE (validation par la CLE) s'avère être l'enjeu primordial de cette année 2013, qui sera également marquée par la réactualisation à mi parcours du contrat de rivière et la signature de la convention du PAPI 2 qui sera mise en œuvre.

M. le Président interroge l'assemblée sur d'éventuelles remarques sur ce rapport d'activité.

Aucune remarque n'est formulée.

La validation du rapport d'activité 2012 est soumise au vote. L'assemblée le valide à l'unanimité.

Le Président
SAGE des Gardons
Smage des Gardons
11, place du 8 Mai
30044 NIMES Cedex 9
Commission locale de l'Eau
Lucien AFFORTIT